



Comptes 2024

Rapport de la Commission de gestion

Introduction

La Commission de gestion s'est réunie une première fois le 19 mai 2025 afin d'analyser le rapport de l'auditeur BDO et établir une liste de questions sur lesquelles elle souhaitait des précisions. Pour ce faire la commission de gestion a examiné les comptes communaux 2024 et 2023, les comptes par nature 2024, le tableau des investissements et les engagements hors bilan et ententes intercommunales.

Le rapport d'analyse financière 2024 établi par la bourse et le Municipal des finances, Monsieur François Haenni a également permis à la Commission de gestion d'effectuer son analyse sur la situation financière de la Commune.

Une délégation de la Commission de gestion a rencontré le Municipal, Monsieur François Haenni, le 27 mai afin d'obtenir des précisions sur les questions transmises. La Commission a reçu des réponses transparentes à l'ensemble de ses questions et remercie la Municipalité pour sa disponibilité.

Le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent de revenu de CHF 253'005.-, soit près de CHF 200K de plus que budgété. Bien que ce montant soit inférieur à celui de 2023 il peut toutefois être jugé bon au vu des nombreux investissements en cours.

Les amortissements obligatoires ont logiquement augmenté passant de CHF 615'940.- à 742'880.- et, malgré une marge d'autofinancement diminuée, des amortissements extraordinaires s'élevant à CHF 928'668.- ont pu être réalisés.

En 2024 aucune attribution volontaire n'a été faite aux fonds de réserve, cela en vue du passage à MCH2 et aux limitations de leur utilisation résultant des nouvelles règles comptables. Le fonds Epuration présente toujours un solde important de CHF 4'914'987.-.

Comme on pouvait le prévoir la marge d'autofinancement a diminué en raison des importants investissements en cours. Elle s'élève pour 2024 à CHF 1'640'441.- contre CHF 2'533'618.- en 2023. Il faut prendre en compte que l'exercice 2024 est pénalisé par des crédits budgétaires supplémentaires ainsi qu'un décalage de la péréquation financière. Si les subventions liées à la réalisation des ouvrages du réservoir de Charmontel, qui seront comptabilisées en 2025 et 2026, avaient été perçues en proportion des dépenses de 2024, la marge d'autofinancement aurait été dans la moyenne des dix dernières années. Selon les recommandations cantonales la marge d'autofinancement de la commune passe de bonne à moyenne car elle passe sous le seuil des 10%, soit 9.06 % pour 2024 contre 14.09% en 2023. L'analyse de ce ratio sur un exercice comptable n'est pas pertinente et la moyenne des 10 dernières années s'élève à 16.87% ce qui reste bon, malgré cette diminution ponctuelle.

L'endettement net poursuit son augmentation pour s'élever à CHF 10'462'600.-, soit CHF 59'355.- de plus qu'en 2023. L'endettement net par habitant pour 3'697 habitants au 31.12.2024 est de CHF 2'830.- est resté quasiment stable par rapport à 2023.

Les emprunts à moyens et longs termes ont augmentés en 2024 de CHF 4'626'940.- pour s'élever à CHF 21'706'936.-.

La valeur du point d'impôt communal des personnes physiques évolue en conséquence et s'abaisse de CHF. 0.69 soit à CHF 30.99. Ce chiffre reste toutefois dans la moyenne des 5 dernières années.

Ce chiffre est également impacté par le recul des recettes fiscales qui est passé de 55,42 % à 51,47 % en 2024, soit CHF 9'558'346.-. L'impôt sur les personnes physiques présente un recul de CHF. 145'639.- et constitue 40.68% des produits.

Ce recul est expliqué par des encaissements de rattrapage durant les années antérieures.

Commentaires par compte

Afin de commenter la gestion financière de notre commune, nous citons quelques points importants analysés par notre commission :

102 Municipalité

3003.000 – Jetons de présence et vacations

Le versement des vacations est effectué selon le Préavis n°10/2021 accepté par le Conseil Communal lors de sa séance du 28.09.2021. Chaque Municipal rempli le formulaire approprié qui est ensuite contrôlé par le Syndic avant versement. La Commission de gestion a pu avoir connaissance des vacations détaillées de chaque Municipal. Il est souhaité que les réorganisations en cours dans l'administration permettent de diminuer les vacations.

110 Administration

3185.100 – Honoraires révisions et frais d'expertises divers

Ces frais sont principalement liés aux mandats externes liés au recrutement de trois chefs de service ainsi qu'à la révision du règlement du personnel en cours.

190 Informatique

3156.000 - Maintenance et entretien des logiciels informatiques

En 2024 différents services ont été mis sur pieds afin d'améliorer l'efficacité de la bourse. A savoir l'e-banking intégré, l'e-bill ou encore le portail visas créanciers. Ce compte regroupe également les différentes licences informatiques. La Commission de gestion a reçu le détail de ce compte.

150 Affaires culturelles, loisirs

3522.100 – Participation à la bibliothèque

La participation à la bibliothèque présente une augmentation d'env. 20% liée aux heures de présence. Cette augmentation est liée à la mise sur pieds d'évènements visant à augmenter la visibilité de la bibliothèque.

310 Terrains

3185.140 – Honoraires études ou réfections pour dangers naturels

Ce compte est à mettre en balance avec les comptes 3100.4363.100 et 3100.4516.300 qui regroupent les participations des propriétaires ainsi que les subventions obtenues.

3411 Bâtiments du patrimoine financier – Salavaux (Route de Vallamand 7)

3141.000 - Entretien courant des bâtiments

Ce compte avait déjà fait l'objet d'une question de la commission de gestion sur les comptes 2023. En 2024 c'est la lucarne qui a été changée en raison d'infiltration d'eau. L'état général de cet appartement est jugé limite raison pour laquelle des travaux avaient déjà dû être entrepris en 2023.

430 Routes

4517.000 - Participation du canton aux traversées de routes cantonales

Il s'agit d'une subvention cantonale obtenue pour des travaux réalisés à Mur.

461 Réseau des égouts et de l'épuration

3321.000 - Amortissements supplémentaires patrimoine administratif

Une réévaluation des immobilisations anciennes a été faite par cet amortissement supplémentaire en vue du passage à MCH2. Le fonds de réserve reste important et la Commission de gestion estime qu'il devrait encore être diminué de manière conséquente avant le passage à MCH2.

580 Temples et Cultes

3321.000 – Amortissements supplémentaires patrimoine administratif

Il s'agit de l'amortissement d'un ancien actif en vue du passage à MCH2.

610 Corps de police

3521.300 – Participation société de sauvetage Vully

La société de sauvetage du Vully a fait l'acquisition d'un nouveau bateau. La participation de la commune de Vully-les-Lacs a été calculée en fonction du nombre d'habitants et des kilomètres de rives sur son territoire. La base de calcul a été modifiée après l'élaboration du budget. Dans un premier temps le nombre d'habitants n'étaient pas pris en compte ce qui était défavorable à Vully-les-Lacs.

810 Service des eaux

3223.000 – Intérêts des emprunts à moyen et à long terme

Les intérêts sont calculés de manière globale et répartis sur les différents objets. Une autre méthode plus précise serait de répartir ces montants en fonction des immobilisations.

4351.100 - Recettes vente d'eau

L'importante différence par rapport au budget est due à une erreur de calcul qui avait déjà été relevée par la commission des finances lors de son rapport sur le budget 2024. L'augmentation entre les comptes 2023 et les comptes 2024 est due à l'augmentation du prix de l'eau.

92 Passif

9200.301 - Créancier - salaires du personnel

Il s'agit de salaires horaires versés le 05 du mois suivant

Général

3123.000 – Achats et consommation d'électricité

Le commentaire mentionné dans le préavis est erroné. L'augmentation de l'électricité est due à une augmentation de la consommation générale liée notamment aux ouvrages de Charmontel, de la STAP de Constantine ou encore de l'éclairage public de Cotterd. Une vision globale de la consommation et production d'électricité serait souhaitable afin de pouvoir tirer les conclusions nécessaires afin d'optimiser la consommation et la production.

3154.000 – Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien

Différents travaux dû à l'entretien des tracteurs ont fait augmenter ce poste. Ces travaux n'étaient pas prévisibles raisons pour laquelle ils ne figuraient pas au budget. La Commission de gestion a pu avoir connaissance de l'ensemble des comptes détaillés liés à l'entretien des machines, matériel d'exploitation et d'entretien.

Bilan coûts Gens du voyage

La Commission a pu avoir accès au détail des coûts liés aux gens du voyage.

Remarques générales

La commission de gestion constate qu'au vu des engagements et malgré les importants investissements en cours la situation financière de la commune reste saine. Bien que les amortissements extraordinaires aient diminués et qu'aucune attribution volontaire à des fonds de réserve n'ai été effectuée. Le fond de réserve à l'épuration présente toujours un solde très élevé est une réflexion doit être menée sur la meilleure manière d'utiliser ce fonds en vue du passage à MCH2.

L'utilisation des fonds de réserve fait partie des recommandations de la commission de gestion depuis plusieurs années et sa position n'a pas changé à ce sujet, soit de planifier l'utilisation de ces fonds qui s'élèvent à un total de CHF 12'479'870.- au 31.12.2024, dans cette période d'importants investissements.

Par conséquent, la Commission de gestion réitère ces recommandations ; soit de ne plus alimenter les fonds de réserves et de les utiliser à chaque fois que cela est possible et finalement au futur, de privilégier des amortissements extraordinaires.

La Commission de gestion a pu constater que les comptes sont bien tenus et que l'organe de contrôle BDO, après son examen succinct, a pu constater que rien ne laisse penser qu'ils ne respectent pas les exigences légales. La Commission de gestion remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne gestion des comptes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil Communal d'accepter le préavis n° 2025/07 et les comptes tels que présentés.

Salavaux, le 13 juin 2025

Les membres de la Commission de gestion :

Céline Duran, Présidente

René Fluri

Karin Hügli

Alexandre Bardet

David Schwab

Christian Failloubaz

Jean-Claude Vioget